



Certificat d'urbanisme informatif

Par **Beloo**, le **12/02/2017** à **10:51**

Bonjour,

je possède un terrain en indivision avec mon ex-conjoint. J'ai sollicité un CU informatif et le maire vient de refuser de me le délivrer au prétexte que je dois avoir l'accord de mon ex-conjoint.

a-t-il le droit de me refuser ce CU ?

N'est ce pas un abus de pouvoir ?

Merci de vos réponses.

Par **youris**, le **12/02/2017** à **13:33**

bonjour,

demandez à votre mairie le texte qui impose l'accord de votre ex-conjoint pour une demande de CU.

il n'est même pas besoin d'être propriétaire, le formulaire Cerfa n°13410*03 mentionne la qualité de demandeur et aucune autre exigence sur le demandeur.

salutations

Par **Beloo**, le **17/02/2017** à **18:17**

Merci de votre réponse.

Effectivement c'est ce que j'ai opposé au maire en question et il a finalement accepté et reconnu son abus de pouvoir en la matière.

Salutations.